



Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes

Direction générale de l'offre de soins
Sous-direction du pilotage de la performance
des acteurs de l'offre de soins
Bureau Coopérations et contractualisations (PF3)
Personne chargée du dossier : Isabelle MANZI
tél. : 01 40 56 76 88
mél. : isabelle.manzi@sante.gouv.fr

Secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales
Personne chargée du dossier :
Nicolas PRISSE
tél. : 01 40 56 66 19
fax : 01 40 56 87 65
mél. : nicolas.prisse@sg.social.gouv.fr

La ministre des affaires sociales, de la santé
et des droits des femmes

à

Mesdames et Messieurs les directeurs généraux des
agences régionales de santé

INSTRUCTION N° DGOS/PF3/SG/2015/269 du 10 août 2015 relative aux territoires prioritaires
d'implantation de nouveaux centres de santé.

Date d'application : immédiate

NOR : AFSH1519555J

Classement thématique : Etablissements de santé

Validée par le CNP, le 31 juillet 2015 - Visa CNP 2015-140

Publiée au BO : oui

Déposée sur le site circulaire.legifrance.gouv.fr : oui

Catégorie : Directives adressées par la ministre aux services chargés de leur application, sous réserve, le cas échéant, de l'examen particulier des situations individuelles.

Résumé : La présente instruction demande aux ARS de confirmer que les territoires définis par le niveau national pour l'implantation de nouveaux centres de santé sont bien prioritaires au regard de l'offre de soins de premier recours.

Mots-clés : Territoires prioritaires – premier recours – centres de santé

Annexe : Liste des 25 quartiers de la politique de la ville identifiés comme particulièrement déficitaires pour l'offre de premier recours

Diffusion : les 11 agences régionales de santé concernées par les 25 quartiers de la politique de la ville doivent être destinataires de cette instruction.

La convention d'objectifs pour les quartiers de la politique de la ville (QPV) entre l'Etat et la Caisse des dépôts et consignation (CDC) 2014-2020 prévoit la possibilité pour la CDC de cofinancer la partie « investissement immobilier » de projets de structures de premier recours. Cette mesure a également été retenue par le comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté (CIEC) du 6 mars dernier.

Dans ce cadre, le commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et le ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes ont décidé de soutenir particulièrement les projets de centres de santé, à échéance 2016-2017. Cette décision s'inscrit dans le cadre des engagements de la ministre de conforter la place des centres de santé dans l'offre de soins, formulés dans le pacte territoire santé.

Afin de définir les territoires prioritaires sur lesquels de tels projets pourraient être soutenus, 25 quartiers de la politique de la ville ont été identifiés par le CGET comme étant particulièrement déficitaires en matière d'offre de soins de premier recours (voir tableau joint).

A la demande du cabinet de Madame la Ministre, nous souhaiterions savoir :

- D'une part, si les diagnostics locaux que vous avez pu mener, en particulier dans le cadre du volet santé des contrats de ville ou des contrats locaux de santé de votre région, confirment le caractère prioritaire de ces territoires au regard de l'offre de premier recours ;
- D'autre part, si, sur la base de tels diagnostics, vous avez déjà élaboré avec vos partenaires (préfectures, collectivités, offreurs, etc) un plan d'actions pour développer une offre de proximité et si ce plan comporte un projet d'implantation d'une structure de premier recours, et notamment de centre de santé.

Nous vous remercions de nous faire parvenir ces premiers éléments pour le 7 septembre 2015.

A l'issue de vos retours, la DGOS, le CGET et la CDC effectueront une première sélection des projets susceptibles de recevoir des financements.

Vous serez alors sollicités de nouveau pour donner un avis sur le projet de santé proposé par le centre. La CDC se prononcera sur la viabilité économique de la structure.

Pour la ministre et par délégation

signé

Yannick Le Guen
Le chef de service (par interim)
Adjoint au Directeur Général de l'offre de Soins

Pour la ministre et par délégation

signé

Annaïck LAURENT
Secrétaire générale adjointe
des ministères chargés des affaires sociales

ANNEXE

Liste des 25 quartiers de la politique de la ville identifiés comme particulièrement déficitaires pour l'offre de premier recours

ARS	Département	Commune	Quartier prioritaire
Bourgogne	Yonne	Auxerre	Les Brichères Sainte Geneviève
Champagne Ardenne	Marne	Vitry le François	Le Hamois
Haute Normandie	Seine Maritime	Cléon	Quartier des arts et des fleurs feugrais
Haute Normandie	Seine Maritime	Le Petit Quevilly	Quartier de la piscine
IDF	Seine et Marne	Montereau-Fault-Yonne	Surville
IDF	Yvelines	Les Mureaux	Cinq quartiers
IDF	Essone	Brunoy	Les hauts Mardelles
IDF	Essone	Epinay Sous Sénart	Plaine - Cinéaste
IDF	Essone	Savigny Sur Orge	Grands Vaux
IDF	Val de Marne	Bonneuil sur Marne	Fabien
IDF	Val de Marne	Valenton	Polognes - Centre Ville - le plateau
IDF	Val d'Oise	Garges les Gonesse	Dame Blanche
IDF	Seine Saint Denis	Neuilly sur Marne	Val Coteau
IDF	Seine Saint Denis	Villetaneuse	QPV
Lorraine	Meurthe et Moselle	Laxou	Les Provinces
Midi-Pyrénées	Ariège	Pamiers	Centre ancien - La Gloriette
Midi-Pyrénées	Hautes Pyrénées	Lourdes	Ophite
NPC	Nord	Téteghem	Degroote
PACA	Bouches du Rhône	Marseille 14ème arrdt	La Visitation - Brassens
Pays de la Loire	Sarthe	Allones	Chaoué Perrières
Picardie	Oise	Compiègne	Clos des Roses
Picardie	Oise	Compiègne	La Victoire
Picardie	Aisne	Château-Thierry	Vaucrises
Picardie	Oise	Pont-Sainte -Maxence	Les Terriers
Rhône Alpes	Rhône	Rilleux le Pape	Ville nouvelle